

# RÈGLEMENT NATATION SYNCHRONISÉE

## FICHE N° 1 - JOURNEES D'AUTOMNE

### PUBLIC CONCERNÉ

Les solistes déjà qualifiées aux championnats d'hiver lors de la saison N-1 peuvent participer à cette compétition sans pour autant remettre en cause leur qualification. Ces nageuses feront l'objet d'un double classement.

### CATEGORIES D'AGE

<b>JEUNE</b>	12, 13, 14, 15 ans (2006, 2005, 2004, 2003)
<b>JUNIOR</b>	15, 16, 17, 18 ans (2003, 2002, 2001, 2000)
<b>SENIOR</b>	19 et ans plus (99 et avant)

### CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir validé au minimum le niveau Synchro d'Argent pour les catégories jeune, junior et senior.
- Avoir validé le niveau Synchro d'Or pour les catégories juniors et seniors pour pouvoir être sélectionnées aux championnats de France d'hiver.

### CONTENU DES ÉPREUVES

CATEGORIES	ÉPREUVES TECHNIQUES	ÉPREUVES		
<b>JEUNE</b>	<b>2 figures obligatoires :</b> +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'15 (+ou- 15 sec)	Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo libre implique de fait la participation en figures imposées.
<b>JUNIOR</b>	<b>2 figures obligatoires :</b> +1 groupe tiré au sort selon les 3 groupes optionnels FINA	Solo	2'30 (+ou- 15 sec)	
<b>SENIOR</b>		Solo technique	2'00 (+ou- 15 sec)	

### ACCÈS DANS LA SAISON EN COURS

<b>JEUNE &amp; JUNIOR</b>	Les Journées d'Automne permettront à : - vingt-quatre(24) solos (quatre (4) solos des IR O, IDF, NE classés de la 3ème à la 6ème place, cinq (5) solos de l'IR SE classés de la 5ème à la 9ème place et sept (7) solos de l'IR SO classés de la 5ème à la 11ème place) de se sélectionner pour accéder à la phase qualificative solos Jeunes ou Juniors des championnats d'hiver 2017, à condition d'avoir réalisé 128 points en Jeunes et 130 points en Juniors. - quatorze (14) solos (les deux (2) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO) de se sélectionner à l'épreuve des éliminatoires solos Jeunes ou Juniors des championnats d'hiver 2017, à condition d'avoir réalisé 128 points en Jeunes et 130 points en Juniors. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis.
<b>SENIOR</b>	Les Journées d'Automne 2017 permettront à 17 nageuses (les trois (3) premiers solos des IR : O, IDF, NE et les quatre (4) premiers solos des IR SE et SO) de se sélectionner pour accéder à la finale directe des solos techniques seniors des championnats d'hiver 2017 à condition d'avoir réalisé 65 points. En cas de désistement, les solos classés au-delà ne pourront pas prendre la place même s'ils ont obtenu les points requis La qualification pour l'épreuve de solo libre pour les championnats de France d'été Seniors 2018 se fera lors de la compétition N3 d'été senior 2018.

### CLASSEMENT ET PODIUMS

<b>JEUNE &amp; JUNIOR</b>	50% figures imposées 50% solo libre
<b>SENIOR</b>	100% solo technique

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales. Cependant, en raison des problèmes de logistique de piscine au niveau interrégional, il est possible d'organiser une finale directe.

Les chiffres ne tiennent pas compte des quotas des podiums N-1, des Dom Tom ni des dérogations DTN.